



**« Consultations sur l'agrandissement de l'aire protégée du
parc marin du Saguenay-Saint-Laurent »**

Mémoire présenté

au

Comité sur l'agrandissement du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

par

Croisières AML

3 décembre 2024

CROISIÈRES AML

Croisières AML (AML), est une entreprise familiale dont le siège social est établi au Québec depuis 1972. Elle est depuis devenue la plus importante compagnie de croisières au Canada avec sa flotte de 25 navires opérant dans 10 ports sur le *St-Laurent* entre Montréal et Tadoussac. Ses 750 employés accueillent sur les navires de la flotte plus de 600 000 passagers dont 65% d'entre eux proviennent des marchés hors-Québec.

Le Groupe AML compte parmi ses filiales, Équipements de survie maritime, une entreprise qui se spécialise dans l'inspection et la réparation d'équipements de survie maritime, ainsi qu'un chantier maritime situé à l'Île-aux-Coudres, Spécialistes Marine inc. qui permet d'effectuer des travaux d'entretien, de construction et de transformation sur des bâtiments et infrastructures maritimes et portuaires.

La mission de Croisières AML est de transmettre sa passion de l'eau en offrant une expérience client de haute qualité en s'assurant de la satisfaction de ses passagers, en leur proposant une façon unique de découvrir le Saint-Laurent en toute sécurité.

Pour concrétiser son offre de produits et de services, AML doit compter sur une grande équipe détenant des compétences très variées : équipage maritime, restauration, animation, administration, achats, finances, informatique, sécurité, exploitation, affaires juridiques, affaires publiques, marketing, communications, ventes, produits et ressources humaines. La diversité de ses opérations l'amène à travailler étroitement avec plusieurs intervenants des secteurs maritimes et touristiques.

Positionner le fleuve Saint-Laurent comme une icône touristique majeure du Québec est une priorité pour AML. Un fleuve qui est au cœur de la croissance économique du Québec et qui offre des opportunités exceptionnelles de se distinguer comme destination touristique sur les marchés étrangers. Le développement de la croisière sur le Saint-Laurent est remarquable, des plus prometteur aussi, mais il faut le faire en harmonie avec les écosystèmes.

C'est pourquoi, de façon volontaire, AML est membre de différentes initiatives qui l'accompagnent dans le développement durable de ses activités et de ses opérations. Depuis 2015, AML est membre de l'Alliance verte, le principal programme de certification environnementale pour l'industrie maritime nord-

américaine. L'entreprise a aussi obtenu en 2024, la certification Biosphère qui a été mise en place il y a 25 ans par le « Responsible Tourism Institute », une organisation qui représente aujourd'hui la plus grande communauté internationale de destinations et d'entreprises axées sur le développement durable.

Depuis bientôt trente ans, Croisières AML est présente dans le parc marin du Saguenay-St-Laurent avec une flotte de grands navires et de pneumatiques. Elle a d'ailleurs appuyé en 1998 la création de l'aire marine protégée qui invite à la découverte de sa biodiversité exceptionnelle, un des meilleurs endroits au monde pour observer les baleines.

Ayant à cœur de protéger la ressource et les écosystèmes, AML a co-fondé en 2010 avec Parcs Canada, la SÉPAQ et le GREMM, l'Alliance Éco-baleines. Cette initiative rigoureuse cible les plus hauts standards dans les pratiques écoresponsables des excursions aux baleines. Pour parvenir aux objectifs, plusieurs outils sont mis en place dont un Plan de gestion des activités en mer dans le parc marin, un Guide de pratiques écoresponsables, un Fonds Éco-Baleine pour stimuler l'éducation, la formation et la recherche, ainsi qu'un Règlement pour les croisiéristes en lien notamment avec la distance d'observation et la vitesse.



Puisque Croisières AML a comme priorité de développer de façon durable ses activités, au fil des années elle a fait des choix et effectué des investissements qui permettent de réduire son empreinte environnementale. En voici quelques exemples:

- Augmentation de la capacité des bateaux et réduction de la flotte
- Diminution des heures de navigation
- Réduction du bruit sous-marin produit par les navires (meilleur niveau de l'Alliance verte)
- Limitation de la vitesse des navires
- Alimentation électrique à quai

- Remplacement des systèmes propulsifs et groupes électrogènes pour des moteurs à faible consommation et émission de gaz à effet de serre
- Réduction importante de la consommation d'eau potable sur les navires par l'installation de systèmes d'eau usée
- Quatre fois moins de changements d'huile sur les bateaux par l'utilisation d'huile synthétique

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE PROTÉGÉE DU PARC MARIN DU SAGUENAY-ST-LAURENT

LE PROJET

Le projet consiste à agrandir le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent pour contribuer à protéger une plus grande partie de son estuaire qui, long de 400 kilomètres et d'une profondeur allant jusqu'à 350 mètres, compte parmi les plus grands et les plus profonds du monde.

Le territoire proposé pour l'agrandissement porterait la superficie du parc marin du Saguenay– Saint-Laurent à 4487 km², soit 3,6 fois sa superficie actuelle. Il est proposé d'agrandir le parc marin jusqu'à la rive sud du fleuve, rejoignant ainsi les régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli jusqu'au parc national du Bic. Sur la rive nord, selon cette proposition, le parc marin s'étendrait dans les deux régions administratives déjà bordées par le parc marin actuel, soit de la Capitale-Nationale et la Côte-Nord. Le territoire proposé va de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à la pointe à Boisvert, dans la municipalité de Longue-Rive.

RECOMMANDATIONS

À la suite d'une consultation directe du comité sur l'agrandissement du parc marin du Saguenay-St-Laurent auprès de Croisières AML en février 2024 et après avoir pris connaissance de la littérature sur le projet d'agrandissement (le Projet).

Considérant que le Projet, en incluant l'ensemble de l'habitat essentiel estival du béluga dans le parc marin, permettrait de rehausser la protection des bélugas, une espèce menacée, celui des rorquals, une espèce vulnérable, et des zones côtières

herbacées qui contribuent à la conservation de la qualité et de la diversité biologique du littoral en créant des habitats pour la faune et la flore.

Considérant que le Projet permettra d'étendre sur tout ce territoire le Règlement sur les activités en mer qui a pour objectif de réduire l'impact de la présence des activités humaines sur la faune marine ;

Considérant que le Projet contribue à maintenir une expérience de visite de qualité en encadrant les activités nautiques, notamment en mettant en place des limites de vitesse, des distances à respecter et des comportements à adopter en présence de baleines ;

Considérant que le Projet constitue également une occasion de valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve Saint-Laurent ;

Considérant que le Projet permet d'appuyer le maintien et le développement d'une offre touristique durable associée au Saint-Laurent.

Recommandation 1

Pour toutes ces raisons, il nous semble très important de protéger une plus grande partie de l'estuaire du St-Laurent.

Considérant que le projet d'agrandissement concerne 4 régions administratives, 8 MRC et 27 municipalités riveraines. La communauté de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik serait désormais riveraine du parc marin agrandi, au même titre que celle de la Première Nation des Innus Essipit dans le territoire actuel;

Considérant que l'Île-aux-Coudres ferait désormais partie du territoire visé par le Projet ;

Considérant que la légende de la carte du territoire visé que les propriétés privées, les îles, les marinas et les ports sont exclus dudit territoire ;

Considérant que les chantiers maritimes ont des activités apparentées à celles des ports.

Recommandation 2

Pour toutes ces raisons, il nous semble essentiel que soient aussi exclus les chantiers maritimes dudit territoire.

CONCLUSION

Étant une entreprise québécoise qui opère sur le fleuve St-Laurent depuis 52 ans, nous sommes à même de constater tout le potentiel que ce majestueux plan d'eau peut offrir au Québec, à ses citoyens et aux millions de visiteurs de passage dans nos destinations.

Croisières AML soutient depuis fort longtemps les initiatives relativement à la protection de l'estuaire du Saint Laurent, composante importante de notre identité culturelle, environnementale et économique. L'entreprise est aussi consciente de la fragilité du fleuve Saint-Laurent et de la nécessité mettre en place des initiatives permettant de conserver et de protéger les écosystèmes dont notamment les majestueux mammifères marins.

Étant un partenaire impliqué depuis de nombreuses années, il nous paraît essentiel que les gestionnaires du parc marin continuent de privilégier cette approche de partenariat dans un parc marin agrandi. Les activités scientifiques, l'éducation et l'offre touristique devront être étendues au territoire agrandi entre autres par l'entremise de partenariats avec des organisations déjà ancrées dans le milieu. En misant sur la notoriété de la Sépaq et de Parcs Canada et de ses partenaires chevronnés, l'agrandissement du parc marin sera une occasion de valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve et d'appuyer le maintien et le développement d'une offre touristique durable axée sur le Saint-Laurent.

C'est pourquoi, Il fait plaisir à Croisières AML d'apporter son soutien à l'agrandissement du Parc Marin et félicite l'équipe pour ce projet qui profitera aux générations actuelles et futures.

